

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 19 février 2019 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

- | | |
|------------------------------------|---|
| M. Luc Noël : | préfet; |
| M. Sylvain Cormier : | conseiller,
maire suppléant de Havre-Saint-Pierre; |
| M. Martin Beaudin : | conseiller,
maire de Longue-Pointe-de-Mingan; |
| M. Martin Côté : | conseiller,
maire de Baie-Johan-Beetz; |
| M. Léonard Labrie : | conseiller,
maire d'Aguanish; |
| M. André Barrette : | conseiller,
maire de Natashquan; |
| M ^{me} Lorenza Beaudin : | conseillère,
mairesse de Rivière-au-Tonnerre; |
| M ^{me} Hélène Boulanger : | conseillère,
mairesse suppléante de L'Île-d'Anticosti; |
| M ^{me} Josée Brunet : | conseillère,
mairesse de Rivière-Saint-Jean. |

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

- | | |
|--|--|
| M ^{me} Nathalie de Grandpré : | directrice générale et secrétaire-trésorière; |
| M ^{me} Fanie Boudreau : | directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe; |
| M ^{me} Sara Richard : | directrice à l'aménagement. |

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit et que le point 7. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 5.1 Fonds de diversification économique de la MRC :
 - a) Politique de soutien aux entreprises;

024-19

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- b) Code d'éthique et de déontologie du comité de gestion;
- c) Projets;
- d) Dates de tombée;
- 6. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 6.2 Colloque et gala en tourisme;
 - 6.3 Action-Chômage Côte-Nord;
 - 6.4 Défi OSEntreprendre Côte-Nord;
 - 6.5 L'Ordre du Mérite Nord-Côtier;
 - 6.6 Association forestière Côte-Nord;
 - 6.7 Port de Natashquan;
 - 6.8 Service d'évaluation foncière;
 - 6.9 Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec;
 - 6.10 Portail régional « Trouvez votre espace – Côte-Nord »;
 - 6.11 Créavenir Desjardins;
 - 6.12 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail;
 - 6.13 Complexe aquatique de Minganie :
 - a) Avenants;
 - b) Règlement global et final;
 - 6.14 Ressources humaines :
 - a) Ingénieur;
 - b) Liste des personnes embauchées;
 - c) Emploi d'été.
 - 6.15 Déplacements des élus.
- 7. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 7.1 Mesure de soutien au travail autonome 2019-2020;
 - 7.2 Redevances Romaine – Entente avec Hydro-Québec.
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a transmis le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 à l'ensemble des membres du conseil préalablement à la présente séance;

025-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- De proposer une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 15 janvier 2019, ainsi que son adoption, tel que transmis.

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Fonds de diversification économique de la MRC

a) Politique de soutien aux entreprises

Attendu le Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

026-19



027-19

028-19

Attendu qu'un cadre normatif doit être rédigé dans le cadre de la gestion dudit Fonds;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte la Politique de soutien aux entreprises incluant le cadre normatif du Fonds de diversification économique de la MRC, tel que rédigé.

b) Code d'éthique et de déontologie du comité de gestion

Attendu le comité de gestion du Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie dont le mandat est d'effectuer une analyse technique et financière des projets déposés dans ledit Fonds et d'effectuer des recommandations auprès du conseil de la MRC;

Attendu qu'un code d'éthique et de déontologie doit être applicable au comité de gestion du Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte le Code d'éthique et de déontologie du comité de gestion du Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie, tel que rédigé.

c) Projets

Attendu le Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie visant à soutenir la diversification et le renforcement de la base économique de la MRC tout en soutenant la création et le maintien d'emplois durables;

Attendu le projet de démarrage d'une micro distillerie à Havre-Saint-Pierre utilisant les matières premières de la Côte-Nord déposé dans ledit Fonds par Distillerie Puyjalon Inc.;

Attendu l'analyse technique et financière du comité de gestion dudit Fonds ;

Attendu que ce projet répond aux critères de la politique d'investissement et aux objectifs et orientations dudit Fonds;

Attendu que le comité de gestion est favorable au projet et recommande au conseil de la MRC le versement d'une aide financière non remboursable de 31 882,66 \$ dans le cadre du Fonds de diversification économique de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie accepte les recommandations du comité de gestion et autorise le versement d'une aide financière non remboursable de 31 882,66 \$ à Distillerie Puyjalon Inc. dans le cadre du Fonds de diversification économique de la MRC pour l'achat d'équipements permettant le démarrage d'une micro distillerie, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité de gestion;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



029-19

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 31 882,66 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°028-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

d) Dates de tombée

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que les prochaines dates de tombée dans le cadre du Fonds de diversification économique de la MRC de Minganie soient le 12 mai 2019 et le 8 septembre 2019.

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

030-19

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des déboursés «6.1 A » et «6.1 B»;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°030-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 Colloque et gala en tourisme

Attendu que Tourisme Côte-Nord souhaite tenir un colloque et un gala régional rassemblant les joueurs de l'industrie touristique de la région à Sept-Iles, le 9 mai 2019;

Attendu que le colloque est un évènement de concertation, de diffusion d'informations stratégiques et de formations en tourisme;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

031-19



En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le directeur du service de développement économique de la MRC à participer à cet évènement qui favorise les échanges entre les acteurs de l'industrie et les connaissances sur les enjeux d'actualité du secteur touristique;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°031-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.3 Action-Chômage Côte-Nord

Attendu qu'Action Chômage Côte-Nord est voué à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses et à la lutte contre le Trou noir de l'assurance-emploi;

Attendu que la mission de l'organisme est, entre autres, d'aider les travailleurs à comprendre leurs droits et obligations pour mieux gérer leurs problèmes juridiques touchant l'assurance-emploi, à transmettre de l'information et des conseils par le biais d'un service téléphonique et à représenter les travailleurs à la Commission d'assurance-emploi pour défendre leurs droits;

Attendu que le financement de l'ensemble des activités d'Action-Chômage repose essentiellement sur la subvention octroyée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACAIS), sur ses membres et les dons des syndicats et de la population;

Attendu qu'Action-Chômage Côte-Nord demande aux MRC de la Côte-Nord de contribuer à sa mission et à son développement en lui accordant une aide financière qui permettra de mener plusieurs actions visant notamment la fin du Trou noir de l'assurance-emploi qui dévitalise notre région;

032-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Qu'une somme de 2 000 \$ soit répartie entre les 6 MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage de répartition établie par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
- Que la MRC de Minganie s'engage ainsi à verser une somme de 320 \$ représentant un pourcentage de répartition de 16 %, et ce, en soutien à la mission et au développement d'Action-Chômage Côte-Nord;
- Que la MRC affecte cette somme de 320 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.



033-19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°032-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.4 Défi OSEntreprendre Côte-Nord

Attendu que la SADC de La Haute-Côte-Nord organise la 21^e édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui se tiendra aux Escoumins le 25 avril 2019;

Attendu que ce concours québécois en entrepreneuriat vise à reconnaître, promouvoir et faire rayonner les initiatives entrepreneuriales des jeunes du primaire jusqu'à l'université par son volet «Entrepreneuriat étudiant», les nouveaux entrepreneurs par son volet «Création d'entreprise» et rayonner les parcours inspirants par son volet « Réussite»;

Attendu que ce Défi OSEntreprendre comprend 3 échelons : local, régional et national et offre beaucoup de visibilité pour les entrepreneurs, les projets et la MRC;

Attendu qu'au cours des dernières années, plusieurs entrepreneurs de notre MRC ont remporté des distinctions et bourses tant au palier régional que local;

Attendu que ce Défi OSEntreprendre représente une excellente façon de stimuler la culture entrepreneuriale en Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Beaudin, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de verser la somme de 750 \$ à la réalisation de la 21^e édition du Défi OSEntreprendre, et ce, dans le cadre d'une entente de regroupement des services de développement nord-côtier;
- Que la MRC affecte cette somme de 750 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°034-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.5 L'Ordre du Mérite Nord-Côtier

Attendu la demande d'appui financier de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier, afin de réaliser sa 38^e investiture dont le but est de reconnaître et d'honorer ceux et celles qui, par leur dévouement bénévole, contribuent au mieux-être de nos communautés sur le territoire de la Côte-Nord;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

034-19



Attendu que de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier sollicite les MRC de la Côte-Nord pour soutenir financièrement cette journée de reconnaissance;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Qu'une somme de 1 500 \$ soit répartie entre les 6 MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage de répartition établie par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
- Que la MRC de Minganie s'engage ainsi à verser une somme de 240 \$ représentant un pourcentage de répartition de 16 %, et ce, pour le soutien de cet événement soulignant le bénévolat des Nord-Côtiers;
- Que la MRC affecte cette somme de 240 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°034-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.6 Association forestière Côte-Nord

Attendu que l'Association forestière Côte-Nord est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer et sensibiliser la population nord-côtière sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques du milieu forestier;

Attendu que chaque année, l'Association organise plusieurs activités en Minganie, dont une visite gratuite des écoles primaires et secondaires de la Minganie pour livrer des ateliers éducatifs sur la forêt, une participation aux activités carrière à l'école Mgr-Labrie, l'organisation de sorties en forêt et la réalisation d'une tournée des municipalités de la Minganie à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts;

Attendu que l'Association forestière Côte-Nord a besoin de financement du milieu régional pour maintenir ses activités d'information et de sensibilisation aux enjeux forestiers sur le territoire de la Côte-Nord;

Attendu que l'étendue du territoire occasionne des frais de déplacements élevés pour la tournée scolaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie verse une somme de 1 000 \$ à l'Association forestière Côte-Nord pour qu'elle maintienne ses activités d'information et de sensibilisation aux enjeux forestiers sur le territoire de la MRC de Minganie pour l'année 2019-2020;
- Que la MRC affecte cette somme de 1 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

035-19

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



036-19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°035-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.7 Port de Natashquan

Attendu la demande d'appui de la municipalité de Natashquan dans le cadre de ses démarches avec la Corporation du port régional de Natashquan auprès des ministères concernés pour l'obtention d'une aide financière pour la construction d'un port de pêche;

Attendu que la pêche est une activité économique importante pour l'est de la Minganie;

Attendu que le quai actuel de Transports Canada situé à Natashquan est désuet et ne représente plus un abri sécuritaire pour les bateaux de pêche;

Attendu les nombreux débarquements au port de Natashquan et les emplois qu'il génère;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la municipalité de Natashquan et la Corporation du port régional de Natashquan dans le cadre de leurs démarches auprès de Pêche et Océan Canada, la Société du Plan Nord et auprès du ministre responsable de la région de la Côte-Nord, afin d'obtenir une aide financière pour la construction d'un port de pêche à Natashquan;
- Que le Service de développement économique de la MRC apporte un soutien technique à la municipalité de Natashquan et la Corporation du port régional de Natashquan dans le cadre de leurs démarches administratives et que le préfet de la MRC accompagne la municipalité de Natashquan et la Corporation du port régional de Natashquan dans le cadre de leurs démarches politiques.

6.8 Service d'évaluation foncière

Attendu le départ du coordonnateur en évaluation foncière de la MRC;

Attendu que depuis le départ du coordonnateur, la firme de services professionnels en évaluation foncière de la MRC assure le suivi des dossiers;

Attendu la nouvelle Coopérative d'informatique municipale mise sur pied par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin d'offrir aux municipalités et MRC des services en évaluation foncière des plus avantageux;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale représente une équipe spécialisée ayant une expertise adaptée au milieu municipal;

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



037-19

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu que la firme de services professionnels en évaluation foncière de la MRC est partenaire de la FQM dans le cadre de cette Coopérative d'informatique municipale;

Attendu la proposition de la Coopérative d'informatique municipale de la FQM, soit un montant de 124 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2019 incluant la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière de la MRC, les frais de transfert de logiciels, la synchronisation de la matrice graphique avec les rôles et l'achat des licences et des accessoires nécessaires au traitement des dossiers de la MRC et un montant de 93 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2020 incluant la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière de la MRC;

Attendu que les règles d'appel d'offres public ne s'appliquent pas lorsqu'un contrat de services est conclu avec une coopérative de solidarité conformément à l'article 938 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de la Coopérative d'informatique municipale de la FQM, soit la somme de 124 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2019 et la somme de 93 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2020;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°037-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.9 Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

Attendu qu'un permis est obligatoire, afin de posséder une arme à feu et d'obtenir des munitions;

Attendu que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Attendu que l'implantation de ce registre (17 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Attendu qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1,6 millions) ne sont toujours pas inscrites au registre;



038-19

Attendu que le projet de service d'inscription des armes à feu du Québec (SIAF) risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Attendu que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées, par exemple en santé mentale et au niveau de la prévention, de l'enseignement et de l'éducation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;
- Que la MRC de Minganie exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- Que la MRC de Minganie propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation, afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu.

6.10 Portail régional « Trouvez votre espace – Côte-Nord »

Attendu que « Trouvez votre espace » est un outil promotionnel de la Côte-Nord qui découle de l'entente 3R du gouvernement avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ);

Attendu que l'entente 3R visait le retour des jeunes, le renforcement de l'identité et le rayonnement de la Côte-Nord;

Attendu que suite à l'abolition de la CRÉ, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a cédé les droits de cet outil à Émersion, le centre de services-conseils en emploi situé à Baie-Comeau;

Attendu que dans le contexte de rareté de la main-d'œuvre dans la région, Emploi Québec propose un accord de regroupement avec Émersion et les MRC de la Côte-Nord dans le but de se concerter pour trouver des solutions, afin de solliciter les gens de l'extérieur à travailler sur la Côte-Nord;

Attendu qu'il est proposé de mettre à jour l'outil promotionnel de la Côte-Nord format papier « Trouvez votre espace », afin de répondre à une urgence de la part des entreprises qui ont besoin de main-d'œuvre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'accord de regroupement avec Émersion dans le but de se concerter pour trouver des solutions, afin de solliciter les gens de l'extérieur à travailler sur la Côte-Nord;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;

039-19

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que la MRC de Minganie s'engage à verser une mise de fonds maximale de 25 % représentant une somme de 506,26 \$ pour la mise à jour de l'outil promotionnel de la Côte-Nord format papier «Trouvez votre espace», afin de répondre à une urgence de la part des entreprises qui ont besoin de main-d'œuvre;
- Que la MRC affecte jusqu'à concurrence de la somme de 506,26 \$ pour la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°039-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.11 Créavenir Desjardins

Attendu que Desjardins désire s'associer avec les organismes en développement économique de la Côte-Nord dans le cadre de son programme Créavenir Côte-Nord;

Attendu que Desjardins et les MRC ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion et du développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

Attendu que le programme Créavenir Côte-Nord de Desjardins vise à fournir un encadrement et un soutien financier aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans pour la réalisation de leur projet;

Attendu que Desjardins demande aux MRC de la Côte-Nord via leur service de développement économique d'analyser les demandes, recommander les projets au comité Créavenir et de jouer un rôle d'accompagnateur auprès des jeunes entrepreneurs;

040-19

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer la convention de partenariat « CRÉAVENIR CÔTE-NORD » avec Desjardins aux termes de laquelle elle accepte, via son service de développement économique, à analyser les demandes du programme Créavenir Côte-Nord, recommander les projets au comité Créavenir et de jouer un rôle d'accompagnateur auprès des jeunes entrepreneurs.

6.12 Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

Attendu que la MRC souhaite offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire;

Attendu que par l'adoption d'une politique, la MRC s'engage à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt de conséquences indésirables reliées à la consommation et la possession d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et d'autres substances similaires pouvant altérer les facultés des employés;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

041-19



En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Cormier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'adopter la Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail tel que rédigé.

6.13 Complexe aquatique de Minganie

a) Avenants

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco pour la construction du Complexe aquatique de Minganie;

Attendu les directives de modifications émises par les professionnels depuis le début des travaux, certaines exécutoires, d'autres non exécutoires;

Attendu que ces directives apportent des changements aux travaux en cours et peuvent entraîner des réductions ou des augmentations de coûts;

Attendu que l'ensemble des directives exécutoires et non-exécutoires (si retenues) doivent faire l'objet d'un avenant au contrat suite à la transmission, par l'entrepreneur, d'un prix ou d'un crédit relatif aux demandes de changement, lequel prix ou crédit doit être accepté par la MRC et les professionnels;

Attendu que l'avenant doit être déposé au conseil de la MRC pour approbation;

042-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC accepte les avenants au contrat entre la MRC de Minganie et Cegerco relatif à la construction du Complexe aquatique de Minganie énumérés ci-dessous et autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer lesdits avenants.

Numéro de l'avenant :	Directives de modifications concernées :	Valeur de l'avenant :
ODC-99	99009/ST-03 99010 99032 99085 99086 99087 99112	31 678,04 \$ excluant les taxes
ODC-100	DM-MB-01	1 847,67 \$ excluant les taxes
ODC-101	DM-MB-08rév1	9 180,00 \$ excluant les taxes
ODC-102	DM-MB-13	1 026,00 \$ excluant les taxes
ODC-103	DM-MB-17	756,00 \$ excluant les taxes
ODC-104	DM-MB-02	3 185,20 \$ excluant les taxes
ODC-105	99206 99209	5 670,00 \$ excluant les taxes

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°042-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

b) Règlement global et final

Ce point est reporté.

6.14 Ressources humaines

a) Ingénieur

Attendu que le contrat de travail de monsieur Daniel Duff, ingénieur prend fin le 6 avril 2019;

Attendu que la MRC de Minganie estime à 500 heures ses besoins d'expertise en ingénierie à compter du 7 avril 2019, afin de finaliser l'opérationnalisation du complexe aquatique et effectuer le suivi de la correction des déficiences par l'entrepreneur pour l'obtention du certificat de réception sans réserves;

043-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- D'embaucher monsieur Daniel Duff, ingénieur, à titre d'employé permanent à temps partiel, et ce, à compter du 7 avril 2019;
- Que les conditions de travail soient précisées dans un contrat de travail à intervenir entre la MRC de Minganie et monsieur Daniel Duff.
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°043-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



b) Liste des personnes embauchées

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Christian Parisée, à la fonction de préposé à l'accueil du complexe aquatique, à titre d'employé contractuel du 24 janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

Jessica Douglazet, à la fonction d'assistante-sauveteur du complexe aquatique, à titre d'employée contractuelle du 31 janvier 2019 au 31 décembre 2019, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

Gabrielle Renaud, à la fonction d'assistante-sauveteur du complexe aquatique, à titre d'employée contractuelle du 4 février 2019 au 31 décembre 2019, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

André Thériault, à la fonction de préposé à l'entretien du complexe aquatique, à titre d'employé temporaire, et ce, à compter du 4 février 2019 et selon les dispositions de la convention collective de la MRC.

Marina Boudreau, à la fonction d'inspectrice accréditée de la Société d'Habitation du Québec, à titre d'employée permanent à temps partiel, et ce, à compter du 18 février 2019.

c) Emploi d'été

Attendu les besoins de la MRC d'un employé au cours de l'été 2019, et ce, au poste de préposé à l'accueil du kiosque touristique de Manitou;

En conséquence, il est proposé par madame Lorenza Beaudin, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie entérine la demande d'aide financière auprès d'Emploi d'été Canada, afin d'obtenir une subvention pour un emploi d'été au poste de préposé à l'accueil du kiosque touristique de Manitou;
- Que la MRC de Minganie autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie autorise le processus de sélection pour combler l'emploi d'été au poste de préposé à l'accueil du kiosque touristique de Manitou;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



045-19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°044-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.15 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- D'entériner le déplacement du préfet le 14 février 2019 à Québec pour une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux;
- D'autoriser le déplacement du préfet le 28 février 2019 à Québec pour une rencontre du conseil d'administration de la FQM ;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture le 18 mars 2019 pour des rencontres de travail et le 20 mars 2019 pour une rencontre de la table de concertation sur l'érosion en Minganie avec la collaboration de l'OBV de Duplessis;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°045-19.

Certifié en date du 19 février 2019.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Mesure de soutien au travail autonome 2019-2020

Attendu la mesure de soutien au travail autonome (STA) de Services Québec visant à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier, afin de permettre aux personnes admissibles d'atteindre l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleurs autonomes;

Attendu que l'entente STA entre Services Québec et la MRC prend fin le 31 mars 2019;

Attendu que la mesure STA répond à un besoin en Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

046-19

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



047-19

- Que la MRC de Minganie accepte de négocier avec Services Québec, afin de renouveler l'entente STA pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et déposer pour ce faire une offre de services auprès de Services Québec de Havre-Saint-Pierre tenant principalement compte de la clientèle de l'année précédente et du temps octroyé à cette dernière;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

8. AJOURNEMENT

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Sylvain Cormier et résolu unanimement :

- Que la présente séance soit ajournée au 26 février 2019 à 14h30.

Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance ajournée à 15 h 45.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré